

Relevé de décisions- Séance de conseil municipal du 16 avril 2019 à 20 heures

L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni sur la convocation de René PADERNOZ, maire de YENNE. Tous les membres en exercice dûment convoqués sont présents : Louis BELLY, Claudine BOLLIET, Christian CHAPEAU, Laurence CORNUT, Marie-Rose DLOUHY, Michel DULLIN, Elsa ECHANTILLAC, Philippe GACHE, Robert LEGRAND, Patrick MILLION-BRODAZ, François MOIROUD, Sylvie MOULARD, Jocelyne PROVENT, Jean-Marc WATIER, à l'exception de : Catherine DESMOUGINS (1) qui donne sa procuration à Marie-Rose DLOUHY, Martine MILLION-BRODAZ (2) qui donne sa procuration à Sylvie MOULARD, Jérôme PUTHON (3) qui donne sa procuration à Christian CHAPEAU

Absents non excusés : Robert COUTURIER (4), André BENET (5), Valérie ALMAIDA (6), Cécile CELEYRON (7), Gwénaëlle FALAISE (8)

membres élus : 23 membres présents : 15 Quorum : 12 – atteint

Secrétaire de séance : Jean-Marc WATIER

APPROBATION du relevé de décisions de la séance du 19.03.2019

Votes : 15 +3 procurations pour : 18 contre : 0 abstention : 0

Modification de l'ordre du jour :

Il avait été préalablement demandé à l'assemblée délibérante si elle accepterait de raccrocher une délibération, non inscrite à l'ordre du jour de la séance tenante, inhérente à l'admission en non valeurs d'impayés d'assainissement.

A la question du maire de savoir si cela était accepté, il a été décompté :

Votes : 15 +3 procurations pour : 18 contre : 0 abstention : 0

ORDRE DU JOUR :

I DELIBERATIONS :

↳Avenant n° 2- mission d'étude complémentaire- révision PLU -

L'objet de l'avenant en question qui concerne la révision du Plu et plus spécifiquement les travaux du cabinet LOUP et MENIGOZ, architecte urbaniste, à propos de la rémunération de prestations supplémentaires pour 12 000€.

Le maire demande à l'assemblée de surseoir jusqu'à la prochaine réunion, afin de prendre le temps nécessaire à un examen plus fouillé de la situation qui n'a pu être fait en temps et heure.

↳ Mise en place d'un service de conseil proposé par le CDG 73

Le maire rappelle les questions de droit en tous genres auxquelles la collectivité est rituellement confrontée et la nécessité de pouvoir faire des réponses justifiées et bien fondées.

A l'instar de Yenne, beaucoup d'autres mairies sont soumises à cette problématique et le Centre de Gestion 73 a décidé de proposer un service de conseil en droits traitant de toutes les thématiques au service des communes. Le coût d'adhésion étant de 0.87 € X par habitants soit, 2610 euros, pour Yenne

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE de contractualiser avec le CDG 73 et AUTORISE le maire à signer tout document utile

Votes : 15 +3 procurations pour : 18 contre : 0 abstention : 0

↳ Admissions en non valeurs – Assainissement

S'agissant de non valeurs pour 3 682.72€ concernant des factures d'assainissement impayées par des personnes dont les revenus sont inférieurs au seuil de poursuite ou disparues sans laisser d'adresse, le maire propose de les admettre en non valeurs

Votes : 15 +3 procurations pour : 18 contre : 0 abstention : 0

II QUESTIONS DIVERSES

Rapports des commissions/

Jean-Marc WATIER :

Le Bulletin municipal est en cours d'élaboration pour une distribution fin juin

Les locaux communaux occupés par l'association des Amis de la Dent du Chat ont été libéré le 1^{er} mars 2019, permettant d'engager les études prévues sur ce bâtiment

Christian CHAPEAU :

Avis demandés pour la révision du PLU

1/ avis et débat du conseil municipal sur les emplacements réservés en urbanisme à partir de ceux retenus dans le PLU révisé en 2013 et complétés,

2/ avis et débat du conseil municipal sur l'interdiction de changement de destination des commerces situés en RDC sur un linéaire à préciser :

accord du conseil municipal de conserver le principe suivant :

sur la rue des Prêtres, place Charles Dullin et rue du capitaine Simon jusqu'à la rue Ste Blaise (identiquement au PLU actuel)

avis réservé sur tout ou partie de la rue de la rue Antoine Laurent et place du Kiosque ; en attente de l'avis des socio-professionnels, (tels les représentants des commerçants et artisans yennois et de la CCI, en tant que personnes publiques associées).

3/ déplacement du marché en étude de faisabilité seulement, mais annonce d'un marché de producteurs locaux le jeudi soir près de la salle polyvalente à partir de mi-mai.

4/ information de la proposition d'un projet de restaurant d'accueil de cars de visiteurs et touristes ; projet implanté dans une zone de ZACom prescrite dans le SCoT et qui sera intégré dans le PLU.

Avancement du PLU

- mise au point des OAP sectorielles, thématiques, y compris patrimoniales et du zonage et esquisse du règlement qui seront exposés lors de la réunion publique du jeudi 18 avril à 20 h 00 en salle polyvalente.

Autres réunions de travail sur le PLU :

- Le vendredi 3 mai à 9H : règlement écrit sur la base du tableau de synthèse réalisé par l'urbaniste.

- Le lundi 20 mai à 9H : règlement écrit, avec l'ABF et point sur les annexes relatives à l'assainissement avec Safège.

- Le vendredi 14 juin à 9H : réunion avec les PPA avant l'arrêt du PLU (prévu mi-juillet).

Marais de Lagneux :

Exposé de l'état des lieux à l'aide de photographies prises en février 2019; mise en place par le CEN de 5 panneaux d'information des promeneurs; l'arrêté du maire reste à rédiger.

Exposé du principe de conception des observatoires

Marie Rose DLOUHY

Le bilan du repas des aînés est très positif et tous les participants qui ont contribué à la réussite de cet événement sont vivement remerciés

Claudine BOLLIET

à propos de la Bibliothèque et du programme : Rézo lire, dans la cadre de la mise en réseau des bibliothèques,

rappelle qu'une réunion s'est tenue au SMAPS le 11 avril 2019 durant laquelle a été évoqué les modalités de paiement pour la mise en route de la carte commune (voir diaporama à l'écran) , la validation du règlement intérieur, point sur les extensions d'horaires d'ouverture, point sur l'animation : en Avant Pays le Livre, et constitution d'une offre adaptée

Questions diverses :

↳ Vœu de l'ONF et demande de soutien des collectivités par l'adoption d'une délibération :

le maire rappelle les termes de la demande de l'ONF

« ... qui décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois en lieu et place des services de la DGFIP...

et demande que les collectivités examinent une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans leur Budget 2019 ainsi que toute action supplémentaire qu'il faudrait mettre en opposition jusqu'à l'abandon du projet qui devrait être mis en œuvre au 1^{er} juillet 2019 ».

Les documents nécessaires à une délibération qui pourrait être adoptée en séance de mai et qui viennent de parvenir en mairie, seront transmis aux élus pour examen avant le vote prochain

↳ DEMANDE de l'installation d'une brocante hebdomadaire à l'année tous les dimanches de 4 heures à 15 heures sur le parvis derrière la salle polyvalente

M. Patrick LAFOND, professionnel est venu exposer son projet de mettre en place une brocante hebdomadaire dont il serait l'organisateur et le gestionnaire. Le droit d'organisation serait de 200 euros par dimanche à sa charge. Il mettra à la disposition des visiteurs et exposants, des toilettes sèches et s'engage à nettoyer tout l'espace de déballages utilisé ainsi que les talus attenants, ainsi qu'à ne pas organiser de brocantes en cas de manifestations locales.

Suite à l'exposé, il est décidé d'autoriser la manifestation pendant 3 mois à partir de mai pour mesurer l'impact et la fréquentation.

Une demande de l'installation d'un marché de producteurs tous les jeudis de 16h30 à 20 heures, aux abords de la salle polyvalente, a également été reçue.

Suite à ces nouvelles demandes, il est envisagé d'engager une réflexion sur l'organisation du marché local, tant en termes de jour, que de lieu que de nature.

↳ Cession de parcelles à Terre de liens :

Le maire rappelle la délibération du 11.09.2018, adoptant la cession de parcelles, dans le marais, à la SAFER, pour être recédées ensuite à « Terre de Lien » en vue de permettre une exploitation agricole biologique que mettraient en œuvre deux jeunes agriculteurs à terme. Cependant, la SAFER a fait savoir que le vote de la commission d'attribution, a accordé les terres en question à un autre exploitant agricole local.

Les termes de la délibération n'étant pas respectés en l'état, il est demandé aux élus présents s'il faut tout de même conclure cette cession ou s'il faut demander plus de détails à la SAFER, sur les raisons ayant motivé un autre choix qui ne respecte pas les termes de la délibération, et contester cette décision annoncée par simple communication téléphonique.

Les élus, au nombre de **13 voix pour**, dont 3 procurations, et **quatre voix contre** (Patrick Million-Brodaz, Philippe Gache, François Moiroud et Jocelyne Provent) et une abstention (Laurence Cornut)

DECIDENT que le maire demande plus d'explications et décident de surseoir à la cession dans cette forme en attendant plus de détails.

↳ Affaire COTTAREL/ COMMUNE/ CCY/ BIGONI :

Le maire donne lecture des « dire et juger » du TGI de Chambéry concernant ce litige et l'ordre de l'exécution provisoire de la décision à intervenir

Le maire,

R. PADERNOZ